

**A.S.C.B**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : 195 rue Joseph Anseaume  
**76380 CANTELEU**  
933 476 327 RCS ROUEN

---

**PROCES-VERBAL COMPLEMENTAIRE AUX DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU**

**21 AVRIL 2026**

Le 21 avril 2026, à 15 heures, au siège social,

Monsieur Morgan BRANDEL demeurant 147 route de Duclair – 76840 SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE.

Propriétaire de la totalité des 2 000 actions de 1 euro chacune composant le capital social de la Société A.S.C.B

Associé unique de ladite société, après avoir pris connaissance de l'observation formulée par le Greffe dans le cadre de la formalité de transformation de la société en EURL,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Prise d'acte de la modification administrative de l'adresse du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Maintien des décisions antérieures ;
- Pouvoirs en vue de formalités.

**PREMIERE DECISION -**

L'associé unique constate qu'une formalité a entraîné une modification administrative de l'adresse du siège social de la société, sans transfert de celui-ci.

En conséquence, l'associé unique prend acte que l'adresse du siège social est désormais la suivante :  
187 rue Joseph Anseaume  
76380 Canteleu

**DEUXIEME DECISION**

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

187 rue Joseph Anseaume  
76380 Canteleu»

Le reste de l'article reste inchangé.

### **TROISIEME DÉCISION**

L'associé unique confirme que l'ensemble des décisions adoptées aux termes du procès-verbal de décisions de l'associé unique en date du 20 avril 2026, et notamment celles relatives à la transformation de la société en EURL, demeurent inchangées et conservent leur plein effet.

### **QUATRIEME DÉCISION - EXERCICE SOCIAL**

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Morgan BRANDEL

*Morgan BRANDEL*

✓ Certifié par  yousign